

SYBARVAL



SCoT

Bassin d'Arcachon
Val de l'Eyre



Les ateliers thématiques

Atelier : « Relations avec les territoire limitrophes »

Compte-rendu et
restitution des travaux d'atelier
02 avril 2009

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

Compte-rendu

04/2009

provisoire

étape

définitif

Hangar G2 Bassin à flot n°1
Tél. : 33 (0)5 56 99 86 33

quai Armand Lalande
Fax : 33 (0)5 56 99 89 22

BP 71 F-33041 Bordeaux Cedex
e-mail contact@aurba.org



Participants

Co-présidents :

M. Christian Gaubert, Maire de Lanton
M. Yves Foulon, Maire d'Arcachon

Les élus :

M. Jean Guy Perrière, mairie de Arès et président du SYBARVAL,
M. Jean-Pierre Dufeu , président du Pays Landes Nature Côte d'Argent,
M. Jean-François Renard, mairie de Lège Cap – Ferret,
M. Xavier Paris, mairie de Gujan - Mestras,
Mme Anne Marie Goisnard, mairie de Belin-Beliet,
M. André Boerez, mairie de Lanton,
M. Henri Duboudiau, mairie de Audenge,
M. Philippe Serre, mairie de Marcheprime,
M. Jean-Claude Duphil mairie de Mios,
M. Michel Alegre mairie de La Teste de Buch,
M. André Troubet mairie de Le Teich

Coordinateur SYBARVAL: M. Michel Mayenc

Animatrice a'urba: Mme Sylvia Labèque

Experts a'urba: M. Hervé Hutzinger, M. Jean Marieu

A'urba : Mme Valérie Diaz, Mlle Hélène Bucheli

Rédacteur compte-rendu a'urba : M. Mathieu Bernard

Personnes publiques associées:

PNR Landes de Gascogne : M. Laurent Trijoulet

Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre: M. Eric Jaubert, Mlle Alexia Naulau

Personnes qualifiées:

DDE de la Gironde : M. Frédéric Painchault

Conseil Général de la Gironde: Mme Ménard, Mme Sylvie Garigou

Conseil Régional d'Aquitaine: Mme Odile Plantade

Membres communautaires et techniciens

COBAS : Mme Chassaing

Organismes associés:

SYSDAU: Mme Marie Récalde, Mlle Elise Bailacq

Pays Médoc: Mme Martine Noverraz

Pays Landes Nature Côte d'Argent: M. Gilles Testud

Domofrance: M. Sébastien Gache

Excusé(e)s :

M. Philippe Ramon (Sous-préfecture du Bassin d'Arcachon), M. André Gesta (DIREN), M. Chanut (Conseil Régional d'Aquitaine), Mme Plessiet (Conseil général de la Gironde), Brigitte Lastenet (Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux-Arcachon), M. Vincent Nuchy (PNR Landes de Gascogne), Dominique Lévy-Druon (COBAS), M. Daniel Riskal (COBAN), M. Stéphane Pelizzardi (SIBA), Mme Durif (CdC Val de l'Eyre), M. Pierre Delfaud (CODEV), Mme Christiane Dornon (Le Barp), M. Yves Lecaudey (Pays Médoc), M. Serge Lamaison (SYSDAU), M. Christophe Auzal (Salles), M. Guy Roca (Biganos), Mme Chrystèle Palvadeau (Andernos), Mme Fabienne Dumora (Le Barp), Mme Nathalie Marbois (Lugos)



Compte-rendu



Propos introductif

Jean Guy Perrière, président du SYBARVAL
Yves Foulon et Christian Gaubert, co-présidents

Ce groupe de travail, consacré aux relations qu'entretient le Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre avec les territoires limitrophes, prend tout son sens grâce à la présence des collectivités associées, le SYSDAU, le Pays Médoc (Lacs médocains, Pointe Médoc, Médullienne, Centre Médoc, Coeur du Médoc) et le Pays Landes Nature Côte d'Argent, ainsi que les conseils général de la Gironde et régional d'Aquitaine. C'est une première dans notre département d'associer les territoires limitrophes dans le cadre d'élaboration d'un SCOT et cela nous semble être une étape obligatoire pour la cohérence de notre schéma. Les axes de travail de cet atelier, par la mise en commun de thèmes fédérateurs doivent pouvoir aussi influencer les documents de planification des autres territoires.

Philippe Gaubert précise qu'il faut tenir compte des relations du territoire Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre avec l'agglomération bordelaise, mais aussi des relations qui résultent de la logique littorale dans la droite ligne de ce que fut la MIACA. Ce type d'échanges et de collaborations, comme ceux mis en place aujourd'hui dans le cadre de ce groupe de travail, sont très intéressants pour assurer la cohérence de l'ensemble de nos travaux.

Michel Mayenc rappelle qu'il s'agit du septième groupe de travail de la première série des huit ateliers thématiques.

Ces ateliers ont montré que les thèmes « de liaisons » entre les territoires sont nombreux, l'environnement par exemple, avec la problématique des continuités écologiques et de la biodiversité, le maintien du massif forestier et de la coupure verte entre les deux agglomérations, les grands espaces céréaliers et de culture, la qualité des eaux, notamment des eaux pluviales...

Les travaux sur la prospective et la croissance urbaine ont permis de poser une hypothèse de 70 000 habitants supplémentaires d'ici 2030, soit 40 000 logements à produire dans les capacités d'urbanisation actuelles, et le groupe de travail sur l'habitat a précisé la nécessité de densifier les tissus urbains pour mieux accueillir les actifs de toutes catégories.

Les travaux ont également mis en valeur la trop grande prégnance de l'économie résidentielle par rapport à l'économie productive.

En termes de déplacements, la difficulté de déplacements sous toutes ses formes a été au cœur des débats : la thrombose de la RD3, les liaisons avec Bordeaux et entre les territoires qui composent le ScoT...

Enfin, la question des centralités a animé le dernier atelier, dans une agglomération polycentrique mais plus « poly » que « centrique » pour reprendre l'expression de Hervé Hutzinger. Il n'y a pas un pôle central, mais un chapelet avec les communes les plus peuplées en position reculée (La Teste, Arcachon, Gujan).



1 | Cadrage préalable

Sylvia Labèque, a'urba

Il est proposé, dans cet atelier, d'élargir la réflexion au-delà de la limite départementale, en associant le Pays Landes Nature Côte d'Argent. Plus que les relations, c'est bien la nature des relations entre les territoires que l'on va chercher à qualifier, parce qu'aborder la question du positionnement du territoire SYBARVAL, dans l'espace girardin – voire interdépartemental – implique une lecture attentive des disparités et des convergences territoriales locales qui conditionnent des relations spécifiques avec les espaces limitrophes.

Les débats s'organiseront en deux temps, avec un premier temps de discussion des enjeux communs et partagés (transports, économie, commerces, tourisme, logement, environnement, espaces naturels) qui vont guider les axes du projet, en termes de complémentarités :

- complémentarités que l'on peut développer concernant l'économie, le commerce, mais aussi les grands équipements structurants
- formation – recherche, avec l'exemple du plan Campus sur l'agglomération bordelaise
- valorisation du potentiel touristique, au sein du projet de territoire
- problématiques de transports, à travers une vision départementale des réflexions des Autorités Organisatrices de Transports (AOT), réponse à la gestion du grand transit
- logique du littoral aquitain, de la pointe Médoc jusqu'à la côte landaise
- enfin, les problématiques environnementales permettront de mettre en valeur d'autres types de liens.

Le deuxième temps de l'atelier donnera la parole aux représentants des territoires limitrophes : le SYDSAU représenté par sa directrice Marie Récalde, le syndicat mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent représenté par son président Jean- Pierre Dufeu, le Pays Médoc représentée par Mme Noverraz et enfin le SYBARVAL avec Michel Mayenc.

La carte ci-contre reprend la géographie des structures qui composent les territoires limitrophes, aussi bien les structures de coopération intercommunale (EPCI) que les territoires des syndicats mixtes portant un SCoT.

2 | Les complémentarités avec les territoires limitrophes à développer en termes de vocations, filières économiques et équipements structurants, notamment commerciaux



Hervé Hutzinger, économiste, Tétra

La logique d'articulation avec les territoires limitrophes tient de la cohérence, mais aussi de la concurrence parfois. Un troisième élément pour éclairer le propos, la comparaison.

La comparaison faite avec le territoire Ile de Ré – la Rochelle, le territoire de la côte vendéenne, et enfin la côte varoise (Fréjus, St Raphaël, en remontant vers Grimaud), montre que si ces territoires sont comparables par leur poids de population, mais aussi par leur notoriété, notamment touristique, ils restent pourtant différents, notamment par le caractère poly-centrique du territoire sur le Bassin d'Arcachon.

Le territoire du SYBARVAL apparaît comme « le maillot jaune » de la croissance démographique à savoir autour de 2% par an, contre 1,2% pour Ile de ré - la Rochelle, 1,8 % pour la côte vendéenne et 1,5% pour la côte varoise.

En termes économiques, le taux d'emploi (nombre d'emplois localisés sur le territoire rapporté à la population active de 15 à 60 ans) de la côte varoise est de 1 ; il est supérieur à 1 sur la côte vendéenne, comme pour l'Ile de Ré – La Rochelle.

En revanche, pour le territoire du SCoT, ce taux d'emploi est très sensiblement inférieur à 1, c'est la « lanterne rouge » de la base économique, de la base d'emploi pour la population. Il existe ainsi un contraste fort entre le dynamisme démographique et la faible surface de base économique.

Parce que le dynamisme économique du territoire est insuffisant pour le développement, il y a un challenge à relever : jouer à la fois sur l'effet multiplicateur qui ne suffit plus et sur l'effet accélérateur d'emplois.

Pour relever ce challenge, plusieurs pistes existent:

Le développement de l'économie résidentielle où la présence de population engendre une économie du commerce, des services, du bâtiment. Cette économie a comme atout qu'elle n'est pas délocalisable et elle n'a pas de concurrence autour (ni à Libourne, ni dans les Landes). De plus, elle est moins soumise à la conjoncture économique générale, depuis trois mois en effet, la consommation reste stable.

Si cette économie génère beaucoup d'emplois, avec pour autant des revenus faibles, elle ne suffit pas à pourvoir aux emplois nécessaires pour une population qui connaît une telle croissance, c'est une économie auto-insuffisante. Ainsi, on ne peut pas compter uniquement sur ce substrat d'économie résidentielle pour répondre au challenge de rééquilibrage économique.

Il faut donc développer des effets d'accélérateur d'emplois, de valeur ajoutée, de productivité et d'investissement. Quelles en sont les pistes ?

L'économie touristique, exportatrice, en complémentarité avec l'aire métropolitaine

L'économie touristique est une économie d'exportation de services, d'attractivité, de notoriété et le territoire doit pouvoir faire mieux. Les territoires les plus beaux sont les territoires les plus attractifs avec les plus gros investissements en ce qui concerne le tourisme. Il y a une évidente complémentarité avec Bordeaux, complémentarité qui peut fonctionner dans les deux sens. Enfin, il ne faut pas exclure le tourisme de proximité.

L'économie productive peut être développée, autour de la logistique compte tenu des grands couloirs de circulation, notamment dans le Val de l'Eyre (en concurrence - complémentarité avec Bordeaux), autour des filières manufacturières comme le nautisme (sans véritable concurrence avec Bordeaux), autour de la filière bois (dans la transformation du bois) avec le développement des matériaux bois dans la construction. La complémentarité avec les forêts landaise est évidente dans ces cas-là.

Xylofutur (pôle de compétitivité) et les autres pôles de compétitivité (Laser, Aerospace Valley, Santé Forme Bien-être) ont un sens s'ils permettent de générer des entreprises au-delà de la recherche, des PME. Il n'y a pas de raison que de telles entreprises ne se développent pas dans des zones d'activités bien conçues, bien équipées et de grande qualité urbaine sur le territoire du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre.

Il y a complémentarité avec les centres de formation de Bordeaux et une saine concurrence quant à l'accueil des « rejets », des « surges » des pôles de compétitivité.

Pour conclure, la révolution industrielle de demain, c'est l'énergie, il y a des possibilités de développement de l'économie productive autour des énergies naturelles renouvelables (ENR), via le soleil, le vent ou encore la biomasse et pas seulement pour produire de l'énergie mais pour développer les processus et les outils de mise en place de cette révolution industrielle.

Enfin, il est important de rappeler que les conditions de développement économique sont le logement accessible à tous et diversifié, l'urbanité et une vie urbaine de qualité et la formation adaptée aux enjeux économiques de demain.



Réactions et commentaires

Yves Foulon trouve que le constat est vrai et peut être partagé mais qu'il n'y a pas nécessairement de challenge à relever car l'objectif prioritaire est bien de limiter la croissance démographique autour de 200 000 habitants, via des règles d'urbanisme. On peut ainsi considérer qu'il n'y a pas de retard absolu dans le développement du territoire.

Pour être efficace, le SCoT doit se baser sur l'économie résidentielle, qui présente toutes les qualités, même en temps de crise. L'économie touristique est le second volet sur lequel le territoire peut s'appuyer. C'est la seule économie, puissante, qui rapporte.

Enfin, quelques pistes sont à explorer.

- Le nautisme, qui est à développer pour que nos bateaux soient vendus dans le monde entier, à l'image de la Vendée qui déjà aujourd'hui exporte ses bateaux. Ici, le nautisme ne s'exerce qu'à travers le bassin d'Arcachon.
- Le bois : il est aberrant de ne pas plus utiliser cette ressource. Les maisons construites en bois sur le territoire, et il y en a peu, sont construites avec du bois importé. On pourrait réagir et développer ce pôle.
- Le segment santé – bien être est complètement à développer, pour profiter au maximum de notre environnement.

Si on souhaite avoir un moteur économique pour le SCoT, il faut s'appuyer sur le résidentiel et le touristique. Les autres pistes ne viennent que dans des proportions moindres.

Selon Christian Gaubert, l'exposé de Hervé Huntzinger a été un peu orienté vers l'agglomération bordelaise. N'oublions pas que la coopération avec le Pays Médoc, pour le littoral, paraît fondamentale. Il précise également que le développement des énergies hydro-marines utilisant la houle, sur le modèle australien, doit également être envisagé.

Jean Marieu, urbaniste

La démarche engagée par le ministère en faveur des universités sous le nom d'Opération Campus vise à investir largement en faveur des universités. S'il n'y a pas d'universités, physiquement sur le territoire du SCoT, ni dans les Landes, pour autant, les partenariats de recherche et les projets de formation basés sur le campus bordelais débordent sur le territoire sur le SYBARVAL.

Rappelons que le contrat de projet Etat – région 2008 – 2016 prend en compte la totalité des investissements.

Les établissements existants sur le territoire, bien que n'étant pas formellement des sites universitaires, peuvent bénéficier de cette opération Campus. Par exemple :

- Xylofutur, avec des industriels du Val de l'Eyre et ceux des Landes déjà associés. Même si une grande partie de l'activité se fera dans les Landes, autour d'un triangle Mimizan, Labouheyre et Dax, il y a une synergie possible autour de la Fédération des Industries du Bois, dont le siège est localisé à Gradignan.

- la station de l'IFREMER d'Arcachon, active, spécialisée dans la modélisation de l'environnement, la surveillance de la qualité des eaux et le suivi de la conchyliculture. Ce petit pôle scientifique de réputation européenne est dynamique, avec de nombreux partenariats locaux (université, CEMAGREF, SIBA)

- la station marine d'Arcachon sur la jetée d'Eyrac (anciennement Institut de biologie marine) qui appartient à l'université de Bdx 1 et au CNRS. Les 35 employés (dont un tiers de cadres de haut niveau) font fonctionner cette station de réputation internationale, avec de nombreux programmes, comme l'écotoxicologie, la sédimentologie ou encore le suivi du recul du trait de côte.

La question qui se pose pour cette station est l'obsolescence des bâtiments par ailleurs trop petits au sein d'un site à vocation touristique. La re-localisation de cette station est en cours. Cette structure pourrait se développer pour accueillir des classes de Masters délocalisés du campus de Talence. Le territoire du SCoT gagnerait ainsi en notoriété scientifique.

- En ce qui concerne le Laser MégaJoule, quel est l'instrument de recherche qui va accompagner cet outil ? Un laboratoire d'électronique, qui émane du laboratoire CELIA de Bordeaux, y est déjà développé.

Il reste deux points à approfondir, la question de la santé au regard de la quantité de sanatorium présents sur le territoire, sans parler du futur pôle hospitalier.

Mais en termes de recherche et d'enseignement, les initiatives restent isolées et peu significatives.

Le deuxième point est la tentative d'accueil d'universités d'été. L'élargissement d'ouverture universitaire aux 13 semaines estivales reste un phénomène rare en France. Pourtant, il y a un réel potentiel pour lier université et loisirs estivaux.



Réactions et commentaires

Christian Gaubert précise que le Conseil Général de la Gironde porte plusieurs projets, notamment sur le domaine de Certes, avec un futur pôle de recherche et de formation pour les troisièmes cycle, en plus de la structure existante du Conservatoire de Botanique.

Jean Marieu ajoute que le Contrat de projet Etat – Région offre en plus des opportunités de financement intéressantes.

Yves Foulon estime que c'est important d'utiliser les vocations du territoire, les ressources naturelles pour développer la station de biologie marine par exemple. Le pôle de santé bien-être doit permettre de structurer une vraie filière intégrant la recherche et la formation.

En ce qui concerne les universités d'été, il faudrait d'abord inviter les chercheurs.



4 | Valorisation du potentiel touristique, composante essentielle de l'économie présentielle

Jean Marieu, urbaniste

Les enjeux touristiques s'évaluent bien au-delà du périmètre du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre.

L'intérêt du GIP littoral doit être évoqué, au travers des dynamiques territoriales du Bassin d'Arcachon, de la Méduillienne, des Lacs Médocains, et bien sur du Pays Landes Natures Côte d'Argent, parce que les enjeux sur le littoral aquitain sont partagés, même si chaque site a ses particularités.

La question de la promotion du littoral dans son ensemble se pose donc. Ce littoral doit encore se « vendre », en distinguant des « sous-produits » (Bassin d'Arcachon, côte Basque, etc.). Les produits balnéaires de haut niveau existent et devraient être plus mis en valeur, autant que les produits « nature » (même si dans ce cas-là, la notion de seuil de fréquentation est très importante).

Le PNR représente un atout fort, bi-départemental, une unité incontestable.

Trois points paraissent, en cela, importants :

La nécessité de refondre l'accueil en hôtellerie, et de le relever en gamme. A noter qu'aujourd'hui de nombreux établissements ne sont pas en capacité de se mettre aux normes de sécurité et d'accessibilité et de plus en plus d'établissements ferment et sont ensuite transformés en appartements.

Le « durcissement » des campings qui se transforment en parcs résidentiels de loisirs (mobile-home)

Le littoral : des enjeux de surveillance, de propreté, .

Quelles pourraient être les hypothèses à imaginer ?

Des problèmes de transports collectifs semblent exister dans le sens Nord – Sud, vers les Landes et de Lège vers le Val de l'Eyre.

Si la voie de contournement entre Lège et Biganos en projet était réalisée, il faudrait pouvoir l'optimiser. De plus, dans le sud des Landes, ce même type d'infrastructure est en question : déviation des bourgs, voie-parc rétro-littoral... avec un point de convergence peut-être à Biganos.

Tous ces éléments restent de l'ordre de l'hypothèse mais il est clair qu'il y a un rapprochement à faire entre les deux départements des Landes et de la Gironde.

Par ailleurs, des hypothèses de développement d'un TCSP entre le nord et le sud de la COBAN ont déjà été posées dans les autres ateliers. Or, la question d'un système efficace se pose aussi dans le Pays Landes Nature Côte d'Argent.

En ce qui concerne la Région, les trois Pays (Médoc, Bassin d'Arcachon Val de Leyre, Landes Nature Côte d'Argent) ont déjà développé une vision commune, notamment en termes d'ingénierie de la nature. Comment le SCoT Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre peut-il lancer une dynamique, sachant qu'il s'agit du document le plus avancé ?



Réactions et commentaires

M. Dufeu, président du Pays Landes Nature Côte d'Argent, précise que le schéma de développement du Pays fait référence à un TCSP, mais que les discussions avec le département des Landes sont encore en cours pour le choix modal (voie routière) et pour le tracé.

L'axe ferroviaire existant est orienté Nord – Sud, il faut donc pouvoir irriguer l'arrière-pays.

M. Gaubert précise que le Conseil Général de la Gironde n'est pas vraiment favorable à une voie de contournement qui remonte des Landes.

M. Testud rapporte les réflexions du Conseil Général de Landes qui plutôt que de financer plusieurs mini-rocades autour des bourgs estime qu'une grande voie de contournement rétro-littoral aurait un coût équivalent.
De plus, précise Jean Marieu, les « mini-rocades » ne sont pas des limites, ni des barrières, à l'urbanisation mais plutôt des aspirateurs de l'étalement urbain.



5 | La logique océanique aquitaine

Christian Gaubert, Conseil Général de la Gironde

Partie intégrante de la façade océane tout en étant une spécificité naturelle incomparable, le bassin d'Arcachon s'inscrit dans la dynamique touristique du littoral et plus largement dans une logique océanique aquitaine.

Le plan de développement durable du littoral aquitain 2007-2020 est structuré autour de sept actions.

11 Maîtriser l'urbanisation et maîtriser la pression urbaine et foncière afin d'assurer la mixité des fonctions (habitat, économie, équipements) via la création d'un Établissement Public Foncier Local :

Soutenir la mise en place de politiques urbaines cohérentes, via les SCoT, dans un respect de la loi Littoral et du modèle aquitain issu de la MIACA,

Développer les modes doux de déplacements

Garantir la mise en valeur des activités locales, avec une possibilité de réappropriation du foncier pour les activités de pêche et de conchyliculture.

Marie Récalde précise que l'EPFL à l'échelle du département, dont la création a été validée et pourrait fonctionner dès l'été 2009, permettra de répondre, dans la planification, à la question d'équilibre des territoires de Gironde par la maîtrise foncière.

21 Préserver la qualité de l'environnement et prendre en compte les équilibres naturels :

Restaurer les fonctions hydrauliques, mobiliser les financements nécessaires pour conforter les falaises et protections contre l'érosion marine sur le littoral sableux.

Assurer la sécurité environnementale des ports, la qualité des eaux de baignades et des eaux de pêche, dans un but de satisfaction des différents usages, faciliter la mise en œuvre des SAGE, agir contre les plantes invasives dans les étangs, dont le département est particulièrement touché.

Proposer une politique de gestion intégrée des risques de feux de forêt

31 Soutenir l'action du Conservatoire du littoral afin de développer l'acquisition des sites sensibles et l'ouverture au public, avec un objectif de mise en réseau. Cinq sites majeurs bénéficient de cette approche particulière, avec la dune du Pyla, les prés-salés ouest de La Teste, l'île aux oiseaux, le domaine de Certes pour le territoire du SCoT

41 Développer la formation et l'innovation, soutenir les actions de recherche dans la connaissance de l'évolution du trait de côte et de la qualité des eaux. Constituer une plate-forme littorale, qui regrouperait tous les acteurs de la connaissance. Favoriser la mise en réseau de ces connaissances sur tout ce qui touche au littoral (biodiversité, économie, culture)

51 Renforcer l'économie, en favorisant les filières créatrices d'emplois: la filière nautique, la filière glisse avec un pôle de compétitivité à venir, la filière optique laser, les filières traditionnelles de la pêche et de l'ostréiculture. Bâtir les conditions optimales des ports aquitains. Conforter l'économie du tourisme en favorisant la modernisation des équipements et des stations, l'offre touristique à vocation sociale,



le développement du réseau cyclable, les filières de nouveaux produits.
Enfin, un meilleur accueil des saisonniers.

6I Améliorer la qualité du cadre de vie: favoriser le logements des jeunes actifs, développer l'offre culturelle et sportive, renforcer l'offre en équipements quotidiens.

7I Favoriser l'émergence d'une nouvelle gouvernance, qui sera mise en place dans le cadre du GIP Littoral, en fonction du diagnostic déjà effectué.

Ce plan adopté en 2006 sera réactualisé, en insistant sur le fait de mettre en valeur les travaux scientifiques dans le cadre de la prospective territoriale pour la problématique spécifique du littoral.



Réactions et commentaires

Martine Noverraz, représentant le Pays Médoc, se demande si le périmètre du GIP correspond réellement à un territoire. C'est un ensemble géographique mais on ne peut pas vraiment parler de territoire, quand bien même l'existence de problématiques communes l'unifie.

L'objectif n'est pas forcément de créer un territoire mais bien de trouver des méthodes de gestion intégrée précise M. Gaubert, et le GIP est finalement un bon outil de discussion pour mettre en réseau les grands sites majeurs. En ce sens, c'est important que les institutions s'y impliquent.

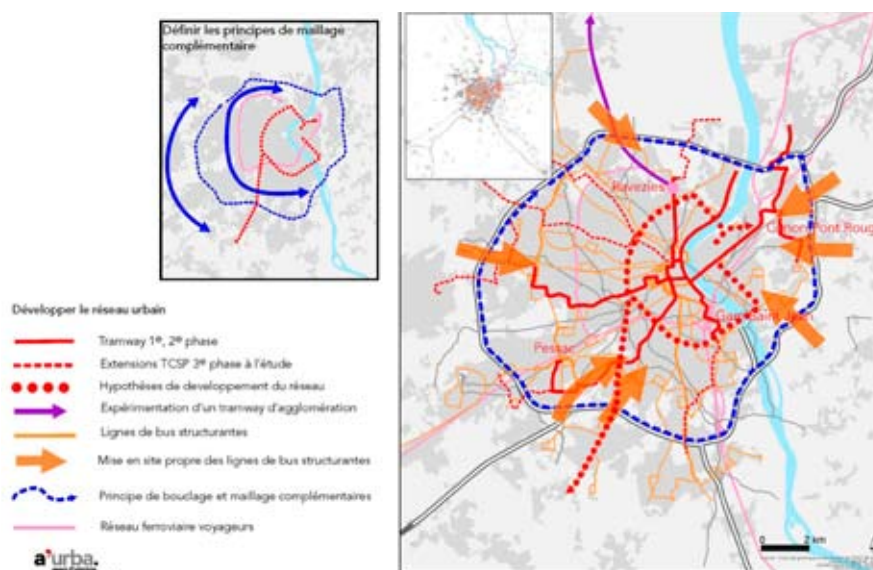
Yves Foulon précise que ce document a une portée régionale, et n'est pas territorialisé. En ce qui concerne les EPFL, on peut imaginer des EPFL à l'échelle du territoire du SCoT.

Valérie Diaz, a'urba

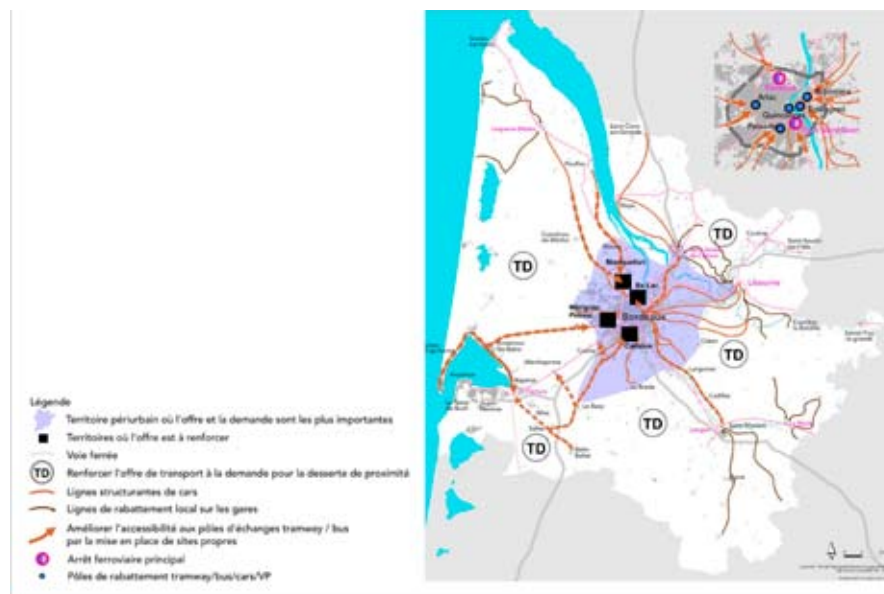
Il s'agit d'une présentation des réflexions en cours à l'échelle du département et notamment sur les travaux « Stratégie Transports 2020 » menés en collaboration avec les services techniques des différentes AOT.

Cette réflexion est menée depuis trois ans, dans une vision prospective et d'organisation articulée.

Cette démarche multi-partenaire (CUB, COBAS, CG33, CR Aquitaine, SYSDAU, Services de l'Etat) a connu deux temps, une partie diagnostic, avec les attentes des techniciens des AOT, et les articulations possibles.

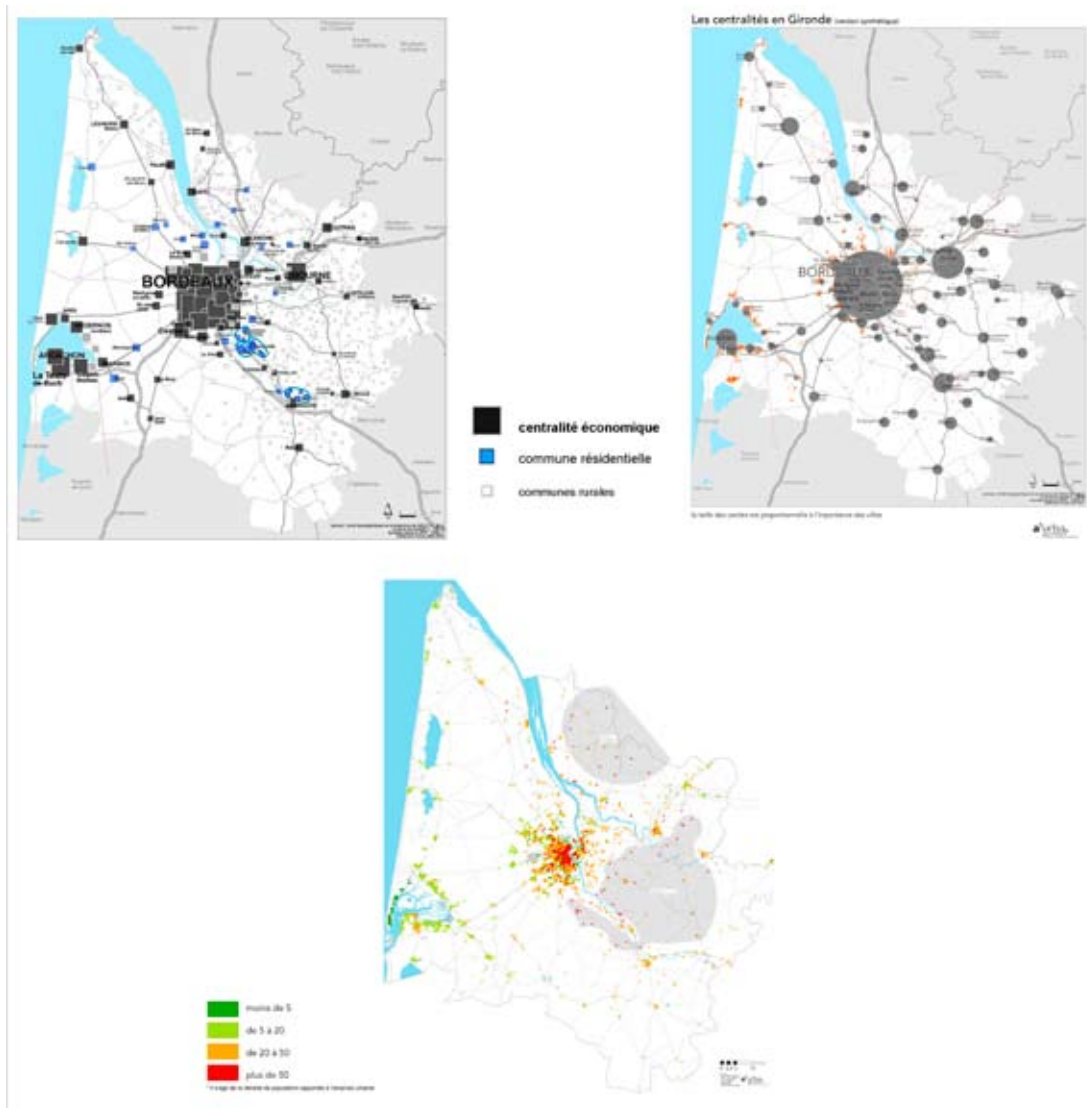


La cartographie ci-dessus présente la vision sur le territoire de la CUB, ainsi que la même démarche pour le Conseil Général de la Gironde avec la carte ci-dessous.



La synthèse cumule l'ensemble des visions des techniciens des AOT, avec les articulations possibles. Le contenu doit encore être validé, mais il constitue un état des lieux des réflexions et des enjeux.

Plusieurs indicateurs ont été identifiés pour définir les centralités: le poids économique, la localisation des équipements et la densité.



Cette structure girondine pourrait constituer une référence pour les stratégies de planification dans un objectif de coordination des transports collectifs. L'objectif est que les démarches se croisent pour l'organisation urbaine des territoires se structure autour de l'articulation des réseaux de transports.



Réactions et commentaires

Martine Noverraz s'interroge sur la pertinence des choix des centralités sur le Médoc, notamment en ce qui concerne Soulac et Lacanau, quand bien même le poids touristique a une forte influence, ce ne sont pas des places centrales.

La difficulté est de lier les deux axes forts du Bassin que sont Arès vers Belin-Beliet et un axe Arcachon vers Marcheprime et Bordeaux. Il est rappelé que les responsables des zones économiques de l'ouest de l'agglomération bordelaise voient leur population habiter dans le sud du Médoc et le nord du Bassin. Il y a donc un axe de déplacement fort qui n'apparaît pas forcément sur la carte finale ci-dessus.

Pour Marie Récalde, cette carte a l'avantage de mettre en valeur les possibilités des mises en réseau des moyens des TC des différentes AOT.

Gaëlle Ménard, pour le CG 33, précise que le conseil général a bien pris en compte la problématique Est-Ouest du nord Bassin vers l'agglomération bordelaise.

Yves Foulon précise que parce que cette carte ne fait pas l'unanimité, elle devra être amendée.



7 | L'environnement, corridors écologiques, coupure d'urbanisation

Hélène Bucheli, a'urba

Ce thème prend toute son importance dans le contexte des projets de loi du Grenelle de l'environnement. Un travail fin et important a déjà été réalisé pour identifier les entités naturelles, ainsi que les valeurs correspondantes (économique, écologique, d'usage, etc).

Les niveaux de protection ont été évalués et ont permis de définir des secteurs pas ou peu protégés malgré leur valeur.

L'évaluation et la protection de la biodiversité ne s'évalue pas seulement sur des sites statiques, avec désormais sur des critères dynamiques, des corridors de déplacement.

Ce thème est donc un lien fort entre les deux SCoT en cours d'élaboration, du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre et de l'aire métropolitaine bordelaise.

Ces premiers travaux ont permis de définir une représentation du réseau écologique des SCoT. Il s'agit de montrer des interfaces et des connexions dans ce réseau de continuités écologiques. Ces travaux sur les SCoT devraient pouvoir cadrer avec les futures évolutions législatives issues du Grenelle 2.

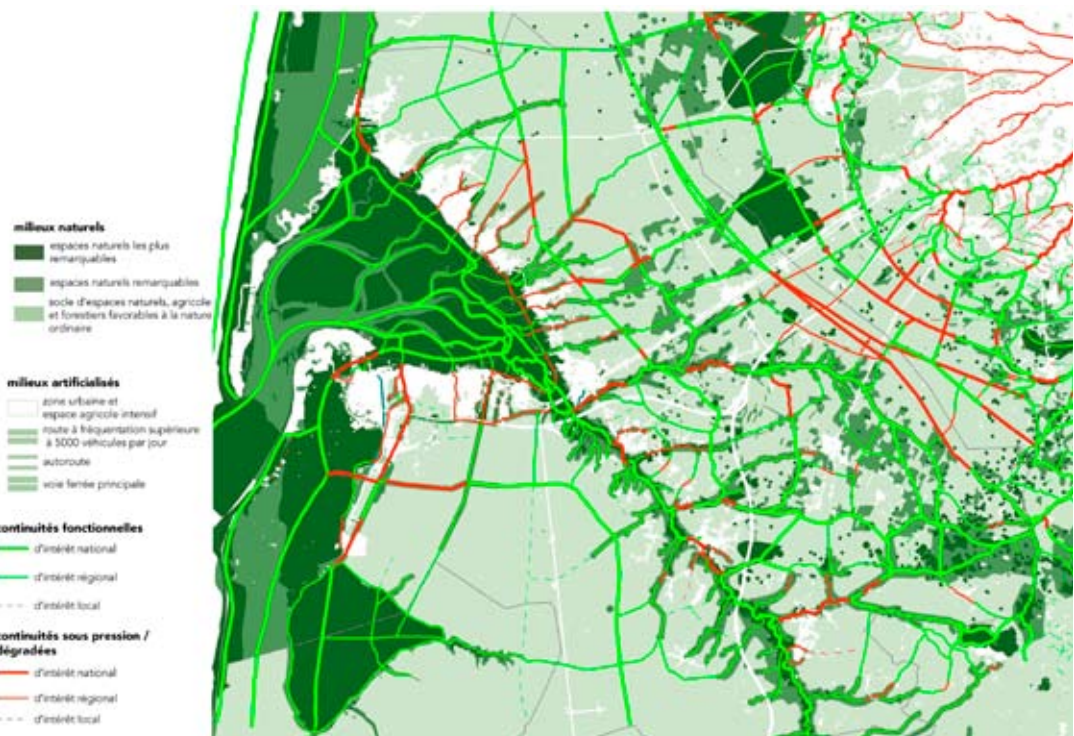
Le premier objectif est de préserver une trame verte et bleue, et diminuer la fragmentation des habitats naturels.

Le deuxième est d'identifier et de relier les espaces importants de biodiversité via des corridors écologiques.

Le troisième est de conserver le bon état écologique des eaux de surface.

Le quatrième est de faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces.

Les autres objectifs ont vocation à préserver la vie des espaces et habitats naturels dans le contexte de changement climatique.





En termes de méthode, la première étape fut l'identification des milieux et espaces importants pour le maintien de la biodiversité. Ils font l'objet de protections réglementaires ou d'inventaires. L'ensemble des cours d'eau ou milieux littoraux sont également identifiés.

La seconde étape consiste en l'identification de milieux remarquables, mais pas nécessairement protégés. La troisième étape est la constitution des principes de liaisons pour relier ces espaces remarquables, via des continuum terrestres et aquatiques. On va par la suite identifier des espaces susceptibles de recevoir ces espèces.

Il en résulte ce réseau de continuités écologiques (carte ci-contre).

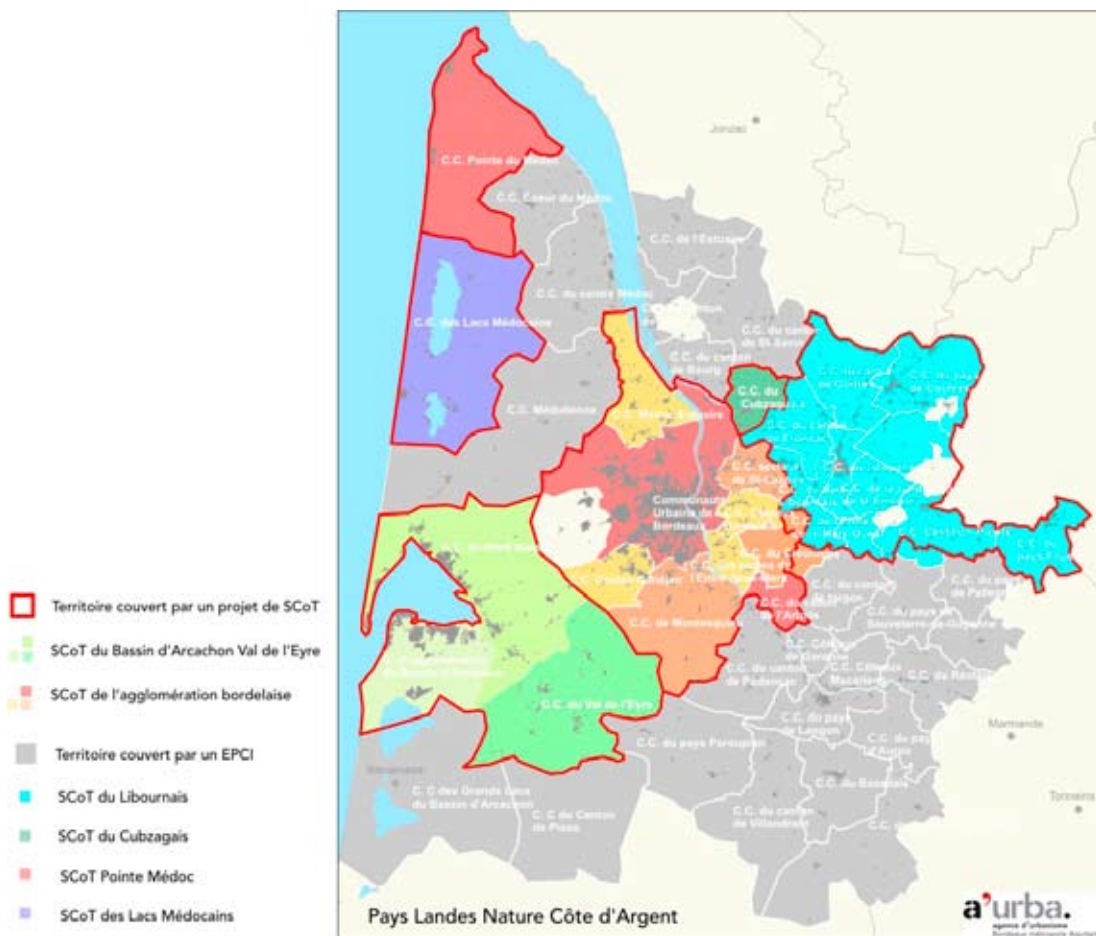
L'axe Nord – Ouest / Sud – Est présente un enjeu de maintien de biodiversité, c'est la coupure d'urbanisation forestière. Cette coupure est stratégique pour plusieurs raisons, car c'est un lieu de passage entre le Médoc et les Landes pour les mammifères terrestres.

Les continuités aquatiques, selon le même axe, forment une interface de lagunes et de zones humides entre deux bassins versants. Il y a un enjeu fort de maintien de la qualité des eaux.

Certaines de ces continuités sont en cours d'altération, les principaux facteurs sont les infrastructures routières, l'urbanisation ou encore les grandes parcelles agricoles.

Michel Mayenc précise que cet exercice est intéressant, mais demande encore un travail très fin pour mettre le bon équipement (site de traverse, etc), au bon endroit. Ce type de travail devient une obligation légale. Dans les documents de SCoT, il faudra en tenir compte pour les futurs ouvrages, avec sans doute des mesures compensatoires.

7 | Les enjeux portés par les territoires limitrophes



7.1 | L'aire métropolitaine bordelaise

Il s'agit d'un territoire de 167 000 hectares, représentant 2/3 de la population du département. Territoire très attractif (il a accueilli plus de 56 000 habitants en 7 ans) avec un fort développement de l'urbanisation en dehors du périmètre du SYSDAU, il se caractérise par un étalement urbain fort.

Le territoire est marqué par un bilan migratoire très positif, et connaît des mutations relativement classiques liées au vieillissement de la population et au desserrement des ménages.

Les problématiques qui en sont directement issues sont : un déficit en logements locatifs sociaux, une certaine spécialisation de l'offre selon les territoires, une nécessaire mobilisation de l'outil foncier.

Du point de vue économique, un développement de l'économie sociale solidaire, un développement des filières de haut niveau (pôles de compétitivité), une forte problématique en ce qui concerne l'urbanisme commercial, la mise en valeur de



l'Opération d'Intérêt Nationale (OIN) autour de la gare bordelaise. Cette OIN aura forcément des conséquences sur le Bassin d'Arcachon et sur les Landes, ou encore le Médoc.

La grande problématique reste la mobilité, avec une réflexion sur les liens déplacements – urbanisme.

L'agriculture et les espaces naturels est une question prégnante, encore 110 000 hectares sont consacrés à ces espaces.

Un important travail va être fait sur le risque inondation.

Le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise est un challenge dans le sens où ce futur document a été retenu comme « SCoT exemplaire » au titre du Grenelle, avec un aspect beaucoup plus programmatique. Comment passer du projet à la mise en place du programme ?

Les thématiques partagées sont :

- le caractère polycentrique des deux territoires qui auraient tendance à se développer sur les franges,
- la forte présence de l'économie présentielle et touristique, la problématique de l'urbanisme commercial,
- l'agriculture, les grands espaces céréaliers et de culture
- le manque de logement accessible à tous,
- la gestion des transits routiers même si le grand contournement est abandonné, le besoin de transports collectifs
- la question de la biodiversité et des continuités écologiques est, bien entendu, partagée.

7.2 | Le Pays Landes Nature Côte d'Argent

Jean Pierre Dufeu, directeur du Pays, Gilles Testud, Pays

Le territoire est très vaste, une bande littorale de 46 000 habitants, avec une croissance de plus de 2 % par an, et une pression foncière importante (+ 40 000 habitants en 2030), car le foncier est moins cher. Mais la qualité de vie fait face à une économie auto-insuffisante. Un SCoT est obligatoire pour organiser le développement, avec un SCoT à Castets qui est en cours et un en projet SCoT sur les CdC des Grands Lacs et de Mimizan, avec le Pays comme porteur du projet.

Les enjeux sont principalement liés aux difficultés pour accueillir la population, notamment au voisinage de la COBAS, mais aussi dans le sud avec l'influence de l'agglomération bayonnaise. Toutes ces agglomérations recevront, en définitive, beaucoup de monde.

Le Schéma d'Aménagement du Pays a permis à ce dernier d'explorer plusieurs pistes, dont le TCSP le long de la route des Lacs, ou encore la voie rétro-littorale. Quoiqu'il arrive, l'urbanisation devrait se faire en arrière du littoral, c'est encore une pédagogie à faire.

Les SCoT permettraient de donner une suite logique à ce Schéma. Le tourisme est encore plus marqué que sur le Bassin (notamment en contrats saisonniers). La filière bois doit encore tirer profit du gisement pour l'éco-construction, malgré l'effervescence à l'oeuvre. Les sylviculteurs se posent la question de replanter du pin, avec les événements récents des tempêtes.

Hervé Hutzinger remarque que la forêt landaise n'est pas forcément un très bon puits de carbone (CO₂), du fait de la mono-essence. Que faire de ces immenses surfaces ?

Martine Noverraz précise que les enjeux sont les mêmes pour le Médoc, c'est historiquement une forêt de production, notamment pour le papier (70% de la production). On ne s'est pas donné les moyens de développer autre chose autour du pin, cela va être difficile de diversifier la production, surtout pour l'éco-construction. Si la ressource diminue, la filière papier reste prioritaire, avec un monopole des papetiers.

Gilles Testud complète la présentation en précisant que le SAGE des étangs de Born et Buch est en cours de réalisation.

Michel Mayenc complète en précisant que le SROS (Schéma régional d'organisation sanitaire) est également un élément de solidarité entre le sud du Bassin et le nord des Landes.

7.3 | Le Pays Médoc

Martine Noverraz, Pays Médoc

La presqu'île comprend à la fois le littoral, jusqu'au Verdon-sur-Mer en passant par les secteurs périurbains de l'agglomération bordelaise. C'est 120 kilomètres de littoral océanique et 100 kilomètres de littoral estuarien. Le contexte environnemental est très prégnant, avec de la forêt, des vignes.

Le Médoc donne l'impression d'être un espace disponible (1,4% de croissance par an, très fort pour ce type de territoire), avec des pressions non anticipées, pas de culture de l'accueil. La tendance est d'organiser ce développement.

L'économie résidentielle est très forte, avec 40% des salariés qui vont travailler sur la CUB, il y a donc des lacunes en emploi local.

Les trois EPCI non couvertes par un SCoT vont rentrer dans cette dynamique, avec un projet porté par le Pays Médoc, qui jouera un rôle d'animateur Inter-SCoT.

Les objectifs sont: le développement économique en coopération avec le Bassin, notamment sur le bois, même si le massif est plus morcelé. Les matériaux composites sont un segment intéressant de développement dans le Médoc.

Le tourisme est faiblement annualisé, il faut le renforcer en profitant de l'atout nature (marqueur identitaire), tout en luttant contre les effets de métropolisation qui sont actuellement subis.

La vigne, en AOC la plupart du temps, et l'élevage sont également des points à développer. La maîtrise du foncier dans le Médoc est l'enjeu numéro un.



7.4 | Le SCoT Bassin d’Arcachon Val de l’Eyre

Michel Mayenc, directeur du SYBARVAL

En conclusion, les SCoT marquent un tournant, et la collaboration entre les territoires est un moyen pour éviter que les gens se déplacent autant. Cela passe par l’offre en équipements, en services, mais aussi en emplois. Aujourd’hui, il y a obligation de réduire les émissions des CO₂, il faut se coordonner, sans pour autant multiplier les doublons. Il faudra donc faire des choix, notamment au niveau des transports. Il faudra aussi prévoir d’aménager en prenant en compte les corridors écologiques.

Yves Foulon propose de conclure. Il y a obligation de travailler ensemble, il y a une communauté d’enjeux. Les nécessités de collaboration sont les transports et l’urbanisme commercial; un peu après, l’économie du tourisme et l’économie présenteielle. Une dernière nécessité, le maintien de cette coupure d’urbanisation, mais à condition que le SYBARVAL ne fasse pas l’effort seul. Cette collaboration doit se matérialiser par des actions partagées, sur la base d’efforts communs.

a'urba.

agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine
Hangar G2 - Bassin à flot n°1 BP 71 F-33041 Bordeaux Cedex

tél. : 33 (0)5 56 99 86 33 | fax : 33 (0)5 56 99 89 22

e-mail contact@aurba.org | www.aurba.com